

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 15 décembre 2020

Délibération	
N° 20.197.4	
En exercice	37
Présents	27
Votants	37
Pour	37
Contre	0
Abstention.....	0

**PÔLE POPULATION ET QUALITÉ DE VIE – SERVICE LECTURE
PUBLIQUE**

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE À LA
CESSION DE LIVRES AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ
RECYCLIVRE – APPROBATION ET AUTORISATION DE
SIGNATURE**

Date de la convocation : 09/12/2020

L'an deux mille vingt
Et le 15 décembre à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Claude Nougaro » de la commune de Montady, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

27 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, monsieur Didier CAYLA, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Jean-François GUIBBERT, madame Maryse LACOMBE, madame Catherine LIMORTÉ, madame Brigitte MATHE-MAURY, monsieur Michel PEPOZ, monsieur Jean-Pierre PEREZ, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Michel SANCHEZ, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Martine SIGNOUREL, madame Brigitte SOULET, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.

10 Conseillers communautaires absents représentés : monsieur Thierry CALMEL (représenté par monsieur Alain CARALP), madame Patricia CATHALA (représentée par monsieur Pierre CROS), madame Valérie CHABOT (représentée par monsieur Bruno BERRAH), madame Marcelle COUDERC (représentée par monsieur Bruno DAMBLEMONT), madame Françoise CRASSOUS (représentée par madame Géraldine ESCANDE-COLIN), monsieur Cédric GARCIA (représenté par madame Géraldine ESCANDE-COLIN), monsieur Bernard GUERRERE (représenté par monsieur Jean-François GUIBBERT), monsieur Thierry MAURAT (représenté par monsieur Bruno BERRAH), madame Marlène PUCHE (représentée par monsieur Alain CARALP), madame Mireille TORTES (représentée par monsieur Alain CASTAN).

0 Conseiller communautaire absent excusé.

Secrétaire de séance : monsieur Bruno BERRAH.

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 15 décembre 2020

**Renouvellement de la convention relative à la cession de livres au profit de la
société Recyclivre – Approbation et autorisation de signature**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-1 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu la délibération n° 2013.06.19 du 5 juin 2013 relative à l'autorisation de désherbage des ouvrages issus des collections du Réseau des médiathèques de La Domitienne ;

Vu la délibération n° 18.064.4 du 28 mars 2018 de conventionnement avec la société Recyclivre ;

Vu la convention signée en 2018 ;

Vu le projet de renouvellement de cette convention ;

Considérant que, dans le cadre de sa mission de gestion des collections du Réseau des médiathèques, la Communauté de communes est amenée à éliminer un certain nombre de documents, opération nommée « désherbage » ;

Considérant que la délibération n° 2013.06.19 susvisée autorise le désherbage des ouvrages selon des critères définis, notamment celui de leur pertinence au sein des collections des médiathèques ;

Considérant que la société Recyclivre a pour mission de recycler les ouvrages désuets ou obsolètes ; que cette entreprise, sociale et solidaire, se propose de collecter gratuitement les livres et leur donner une seconde vie sur le marché de l'occasion, via son site internet et que La Domitienne a déjà conventionné avec elle en 2018 ;

Considérant que, pour chaque livre confié par La Domitienne et vendu par Recyclivre, Recyclivre s'engage à reverser 10% du prix du livre net hors taxes à une association désignée par La Domitienne, à savoir l'association APEAI Ouest Hérault ;

Considérant que La Domitienne pourra changer d'association bénéficiaire a minima tous les ans et que ce changement pourra faire l'objet d'un avenant ; que, dans le cas où La Domitienne ne choisit pas d'association bénéficiaire, les 10% seront reversés au partenaire national en cours à la date de signature de la convention ;

Considérant que la convention signée en 2018 doit être renouvelée ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Alain CASTAN, 3^{ème} vice-Président**,
Après en avoir délibéré,
Sur 37 membres présents ou représentés au moment du vote,
A l'unanimité,

I. APPROUVE le renouvellement de la convention relative à la cession de livres au profit de la société Recyclivre à compter du 1^{er} janvier 2021, renouvelable par tacite reconduction tous les ans, sans pouvoir excéder 6 ans, soit jusqu'au 31/12/2026.

II. VALIDE le bénéficiaire, en l'occurrence l'APEAI Ouest Hérault.

III. AUTORISE monsieur le Président à signer la convention, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

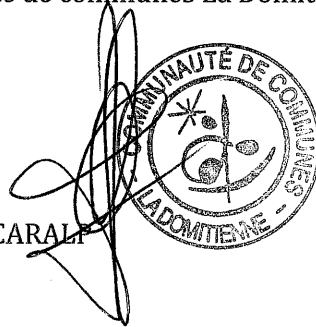
IV. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité et à sa communication aux communes membres.

V. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARAL



REÇU EN PRÉFECTURE

le 23/12/2020

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 23/12/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20201215-DELIB_20_19